



Agir pour construire

Paris, le 05/04/2013 – NN 05/2013

ELECTIONS DES DELEGUES REGIONAUX BPCE MUTUELLE

Mieux entrevoir la dépendance

Le vieillissement de la génération du baby-boom et l'allongement de la durée de vie sont des facteurs qui projettent la question de la dépendance sur le devant de la scène. Comment financer ce phénomène qui peut générer des coûts très importants avec un reste à charge pour la famille conséquent ?

DES ACTES ANODINS QUI DEMANDENT DES EFFORTS CONSIDERABLES

La dépendance, c'est la perte d'autonomie et l'incapacité pour une personne d'effectuer les gestes essentiels de la vie quotidienne, comme se lever, faire sa toilette, s'habiller, s'alimenter et se déplacer chez soi ou à l'extérieur. Elle peut être causée par la maladie, par un handicap ou un accident, ou apparaître avec l'avancement dans l'âge. On parle de dépendance physique, de dépendance psychique ou les deux à la fois. On distingue six niveaux d'atteinte qui déterminent les actions à mettre en place.

UN RESTE A CHARGE LOURD A SUPPORTER MALGRE LES AIDES

Le coût d'un maintien à domicile dépasse en moyenne les 2200 € mensuels, celui d'un placement en établissement spécialisé se situe au delà de 3500 €. Des aides existent, telles que l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) mais le reste à charge pour la famille peut s'avérer difficile à supporter. Qui en Caisse d'épargne peut envisager sereinement aujourd'hui de devoir assumer une telle charge sans faire courir à ses enfants le risque de devoir payer pour leurs parents ?

LA DEPENDANCE, C'EST SURTOUT L'AFFAIRE DES FAMILLES

On recense aujourd'hui plus d'un million de personnes de plus de 60 ans touchées par la dépendance. Ce chiffre sera doublé d'ici 2030 ! C'est certes l'affaire des pouvoirs publics. C'est aussi et même surtout l'affaire des familles car il serait utopique d'imaginer un seul instant que, dans le contexte économique actuel, la collectivité soit en situation d'alléger conséquemment l'impact financier de la dépendance dans les ménages. La prudence recommande donc à chacun d'anticiper pour prévenir un possible état de dépendance.

UNE PRESTATION DEPENDANCE PROPRE A BPCE MUTUELLE

C'est dans cette optique que les représentants du Syndicat Unifié-UNSA à la Mutuelle ont engagé une étude sur les conditions de mise en place d'une prestation « dépendance ». Cette offre, à caractère volontaire et optionnel, prendrait la forme d'un contrat à cotisations définies. Elle se traduirait par le versement, pour le cotisant et ses ayants droit, d'une *Rente dépendance*, servie à vie tant que l'état de dépendance perdure. A titre d'exemple...

AGE D'ENTREE EN COTISATION	MONTANT DE LA COTISATION	AGE DE L'ETAT DE DEPENDANCE TOTALE	MONTANT DE LA RENTE MENSUELLE PERÇUE
40 ans	35 € / mois	85 ans	1470 €
45 ans	35 € / mois	85 ans	1260 €
50 ans	35 € / mois	85 ans	1060 €
55 ans	35 € / mois	85 ans	880 €
60 ans	35 € / mois	85 ans	715 €

Cette *rente dépendance* s'accompagnerait de diverses prestations :

- ✚ Bilan d'autonomie
- ✚ Accompagnement : aux démarches – à l'aménagement du logement
- ✚ Aide : aux aidants et à l'entourage familial – à la recherche de prestataires

**Demain, une couverture dépendance au plus juste prix !
Votez pour les candidats soutenus par le Syndicat Unifié-UNSA**

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :

Jean-David Camus, François-Xavier Jolicard, Sylvie Liziard, Paul Muscato et Thierry Pierson